



PREFET DE L'ESSONNE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE**

POLE COHESION TERRITORIALE  
Bureau des politiques d'inclusion,  
de la vie sportive et de la jeunesse

Affaire suivie par : Fabrice DUGNAT  
téléphone : 01 69 87 30 42  
télécopie : 01 69 91 92 09  
mel : fabrice.dugnat@essonne.gouv.fr

Evry, le 24 JUIN 2015

Le Préfet délégué pour l'égalité des chances  
auprès du Préfet de l'Essonne

à

Mesdames et Messieurs les présidents  
des associations et des comités sportifs  
départementaux de l'Essonne

Comme vous le savez, la lutte contre le chômage et particulièrement celui des jeunes est la priorité absolue du Gouvernement. Cette lutte prend une tournure particulière au moment où certains indicateurs soulignent l'importance que ce fléau peut représenter, notamment en Ile-de-France.

Le mouvement sportif est une nouvelle fois sollicité pour, comme il l'a toujours fait, prendre sa part dans le renforcement de l'insertion professionnelle des jeunes et du lien social avec celles et ceux qui sont éloignés des bienfaits sociaux, physiques et culturels que procurent la pratique régulière d'un sport. Par les orientations du CNDS et les conventions nationales signées par les fédérations sportives dont vous êtes les représentants, un consensus fort en faveur du développement sportif assigne à l'Ile-de-France des objectifs ambitieux : 646 emplois, dont 415 créations, doivent pour 2015 être pris en charge sur la part territoriale.

Ces objectifs, réaffirmés en mai par Monsieur le secrétaire d'Etat chargé des sports, nous obligent et nécessitent que les employeurs du champ sportif envisagent prioritairement la création d'emplois dans leur sollicitation de la part territoriale. Aussi, le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France a décidé de consacrer une partie conséquente des ressources disponibles au titre de la campagne CNDS en cours au développement de l'emploi. Inévitablement, les associations qui ne solliciteront pas cette opportunité verront leur subvention baisser.

Je sais l'effort déjà accompli par beaucoup d'entre vous en matière de développement de l'emploi tant par la mobilisation des « emplois CNDS », que des autres dispositifs d'aide à l'emploi associatif. Je sais aussi les contraintes qui pèsent sur vos budgets.

Aussi les orientations en faveur de l'emploi s'accompagnent des mesures suivantes :

- Report de la date de la commission régionale attributive au 3 juillet 2015 avec l'engagement de ne pas retarder la procédure de mise en paiement des subventions au titre du CNDS ;
- Préservation des sollicitations au titre de la formation afin de ne pas fragiliser les ligues et comités dans leurs missions en qualité de délégués du service public ;
- Signature de conventions pluriannuelles permettant des versements par anticipation d'une partie des demandes au titre du CNDS les deux prochaines années, pour les ligues et les comités qui envisageront de créer des emplois supplémentaires ;
- Assouplissement des critères d'éligibilité relatifs aux « emplois CNDS », notamment en consolidation pour permettre aux associations de pérenniser des emplois déjà soutenus par la part territoriale ;
- Mobilisation de la DDCS à travers les conseillers d'animation sportifs pour vous accompagner et étudier avec vous les propositions les plus adaptées.

Par ailleurs, des moyens supplémentaires en faveur de l'Ile-de-France ont été attribués dans le cadre des mesures du Comité Interministériel à l'Egalité et à la Citoyenneté du 6 mars 2015. Ces mesures dont vous trouverez une présentation globale dans le document joint, visent dans l'immédiat à consolider l'opération « J'apprends à nager » permettant l'apprentissage de la nage pour les enfants de 6 à 12 ans habitant les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones de revitalisation rurale, et à renforcer l'emploi sportif dans les associations sportives intervenant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette dernière mesure permettra de financer pendant 3 années à hauteur de 18 000€ par an 89 postes d'éducateurs et d'éducatrices sportifs intervenant dans les quartiers relevant de la géographie prioritaire. Cette mesure mobilisable dès 2015 financée par une dotation supplémentaire du CNDS pour l'Ile-de-France, sera systématiquement proposée aux ligues et comités ayant déjà déposé des demandes de création d'emplois dès lors que leurs demandes répondent aux critères de ce régime spécifique.

L'obtention de ressources supplémentaires, dans un contexte budgétaire contraint, nous impose collectivement de réussir.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation et vous en remercie d'avance.

Le Préfet délégué pour l'égalité des chances,



Joël MATHURIN